

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL LA NEBULEUSE DES SIP

Le CTPD était convoqué le 09 septembre 2009. Il était présidé par M. BOURGEON, directeur départemental des Finances Publiques et regroupait pour la première fois officiellement les organisations syndicales représentatives des filières fiscales et gestion publique (FO DGFIP, CGT , SNUI, CFDT)

L'objet de la réunion concernait principalement la mise en place des services des impôts des particuliers (SIP).

Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Le comité technique paritaire local réuni aujourd'hui est le premier de la nouvelle DDFIP créée en juillet dernier.

Vous allez probablement vous adresser un satisfecit pour votre action durant les deux mois écoulés.

Au-delà de ce bel exemple d'autosatisfaction, nous voulons vous faire remonter la réalité du terrain et les revendications des personnels exprimées lors des visites de postes.

Car Monsieur le Président les personnels sont las et inquiets.

Las de voir l'état de désorganisation des services et tout spécialement de la confusion régnant actuellement dans votre direction.

Un bel organigramme en couleur certes, un foisonnement de cadre A certes, des déménagements à l'envie, mais l'envers du décor ce sont des services du Centre Administratif Départemental engorgés, des CDI et postes comptables sans interlocuteurs.

Certes, nous savons que l'ordre finit toujours par naître du chaos. Nous espérons quand-même que cette naissance sera très rapide. Car Monsieur le Président nous ne pouvons attendre.

Inquiets, les agents le sont pour leurs missions avec la création des SIP et des filières de gestion.

Inquiets, pour leur statut face aux attaques sans précédent menées par le gouvernement à travers la loi sur la mobilité.

Mais aussi inquiets pour leur pouvoir d'achat, car la réponse à l'appauvrissement des salariés de la fonction publique se résume pour le ministre à des augmentations dérisoires, quand se loger ou se déplacer en Ile de France devient toujours plus onéreux.

FO DGFIP est le messenger attentif et scrupuleux des légitimes revendications des personnels tant dans les réunions nationales que locales pour un service public de qualité.

Mais si le dialogue social tourne au dialogue de sourd, FO DGFIP saura avec toute son énergie accompagner les nécessaires mobilisations des agents et mettra tout en œuvre pour faire aboutir leurs demandes.

Nanterre, le 09 septembre 2009

I/ La mise en place des SIP dans le département :

Le calendrier est le suivant :

- 7 SIP en 2009 (Asnières, Colombes, Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Neuilly, Sèvres et Suresnes).
- 7 SIP en 2010 (Clichy, Gennevilliers, Nanterre Ville, Nanterre Sud-Ouest, Seaux Nord, Sceaux Sud et Vanves).
- 5 SIP en 2011 (Boulogne Nord, Boulogne Sud, Courbevoie, Levallois et Saint-Cloud).

Les communes du département où ne seront pas encore implantés de SIP, bénéficient en tout état de cause, dès septembre 2009, d'un accueil fiscal de proximité, autre déclinaison du guichet fiscal unifié.

Face à ce beau projet et dans un contexte de réduction des effectifs, nos représentants ont fait part à la direction des interrogations des personnels concernant :

- les conditions de réception des contribuables,
- les problèmes de polyvalence entre les agents issus des deux filières,
- l'accueil téléphonique,
- la charge de travail née de l'utilisation de l'application "Gaia - Banette".

Pour l'administration, il n'y a pas de sujet d'inquiétude. L'accueil doit se faire et il se fera.

FO-DGFIP est plus que sceptique devant la dure réalité du travail dans les postes.

Nous nous sommes donc abstenus lors du vote.

Nous avons également protesté vigoureusement contre l'obligation faite aux agents ne souhaitant pas intégrer les SIP, de devoir rédiger une lettre de motivation.

II/ Modification des horaires variables dans les SIP:

La mise en place des SIP nécessite l'harmonisation des formules d'horaires variables pratiquées antérieurement dans les CDI et Trésoreries.

Les agents de chaque unité concernée devront se prononcer lors d'un vote entre deux formules proposées par l'administration.

FO-DGFIP regrette l'absence de concertation avec les personnels préalablement au choix des formules soumises à consultation.

III/Informations diverses :

- Les pôles de recouvrement spécialisés seront implantés à compter de septembre 2010.
- Les postes et services ont reçu une dotation de gel hydro-alcoolique en prévision d'une éventuelle pandémie grippale. Selon les instructions de la direction, l'usage est réservé aux fonctions accueil et caisse. Les autres agents ne courraient-ils donc aucun risque!
- Les CAP gestion publique examineront les recours en notation le 29 septembre pour les A, le 05 octobre pour les C et le 06 octobre pour les B.

FO-DGFIP défendra vos dossiers à cette occasion.

FO DGFIP 92

Permanente: Arya BOCQUET- DDFIP - Local FO - 12^{ème} étage (12.22)

Tel: 01 40 97 30 73

Courriel : fo.092@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaire Départementale: Bernadette LE LAY, Trésorerie de Boulogne